



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales,
Bureau de l'environnement**

Affaire suivie par : Marie-Line FERRERES
Téléphone : 04 67 61 61 39
Mél : marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr

Montpellier, le **29 AVR. 2024**

Le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission de suivi de site

Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de la plate-forme de transit, regroupement et pré-traitement de déchets industriels spéciaux à Frontignan - Société SCORI

Je vous informe que la commission de suivi de site (CSS) de l'installation de la plate-forme de transit, regroupement et pré-traitement de déchets industriels spéciaux de la société SCORI à Frontignan, se tiendra le :

**Mardi 21 mai 2024 à 14h30
en séance plénière – salle Voltaire
3 bd Victor Hugo à FRONTIGNAN**

et sera présidée par M. le sous-préfet Guillaume RAYMOND

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- 1 – Adoption du compte rendu de la CSS du vendredi 1er Décembre 2023
- 2 – Communication sur l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CSS (collège associations) du 19/04/24
- 3 – Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2023
- 4 – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 5 – Bilan environnemental
- 6 – Actions de l'inspection des installations classées en 2023
- 7 – Questions diverses

Je vous serais reconnaissant de participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34